



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0493**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Festival Lyon Zéro Déchet pour l'organisation du Festival Lyon 0 déchet (FL0D)**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0493**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Festival Lyon Zéro Déchet pour l'organisation du Festival Lyon 0 déchet (FL0D)**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Festival Lyon Zéro Déchet (FL0D), qui s'engage activement pour la promotion de la réduction des déchets, a sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre son programme événementiel sur l'année 2021.

La Métropole a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise une réduction de 31,9 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction supplémentaire de 5 kg/habitant chaque année. Le plan d'action pluriannuel a retenu 21 actions réparties suivant 7 axes dont l'axe 2 "Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire" s'inscrit dans le cadre de cette décision.

De plus, par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé les orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire, qui se décline en 4 axes :

- axe 1 : mettre en œuvre et anticiper les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets,
- axe 2 : soutenir les porteurs de projet d'économie circulaire,
- axe 3 : mobiliser des territoires et des filières,
- axe 4 : appliquer l'éco-exemplarité aux déchets de l'institution et aux achats publics.

Enfin, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixe de nombreux objectifs de réduction des déchets d'ici 2030 dont une réduction de 15 % des déchets ménagers par habitant. A l'échelle du territoire métropolitain, c'est environ 414 kg/an/habitant de déchets qui sont produits.

La volonté politique de la Métropole est de porter un projet de société positif, porteur de sens et de lien social autour de la philosophie du zéro déchet. Pour cela, la Métropole promeut et met en avant ces leviers de changement durable des comportements. Cependant, le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule. Il est essentiel de déployer cette stratégie auprès du grand public et de s'appuyer pour cela sur diverses initiatives des acteurs du territoire.

Cette délibération propose de soutenir une initiative portée par le FLOD pour mobiliser le grand public sur le changement de comportement vers la réduction des déchets.

II - Historique associé à cet évènement

La Métropole a soutenu le FLOD en 2019 et 2020 en considérant que, de par ses actions de sensibilisation, le festival participe à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention des déchets.

L'association a vocation, au travers de son festival, de sensibiliser les citoyens de la Métropole, aussi bien novices qu'avertis, à la question des déchets et à la promotion d'une mode de vie visant à réduire la surconsommation et le gaspillage.

Les objectifs du Festival Lyon Zéro Déchet sont :

- d'initier une prise de conscience et d'inciter à agir pour la réduction en sensibilisant le public sur les questions liées aux déchets (tri, recyclage, prévention, etc.),
- de faciliter le passage à l'action en accompagnant les citoyens en présentant des bonnes pratiques qui répondent de manière concrète aux démarches de questionnement et d'apprentissage sur l'application du zéro déchet,
- de faire connaître les acteurs locaux qui agissent sur les déchets pour mieux comprendre leur rôle et montrer qu'il existe des solutions et initiatives locales qui favorisent l'émergence d'alternatives pour la réduction des déchets.

En 2019, la Métropole a soutenu la première édition de l'évènement Festival Lyon Zéro Déchet, par délibération du Conseil n° 2019-3401 du 18 mars 2019. Sur un budget prévisionnel de 27 267 €, 7 500 € ont été octroyés par la Métropole. Le Festival a permis de rassembler plus de 1 000 participants au travers d'un programme riche et diversifié : ramassages participatifs de déchets, ateliers et animations multithématiques (gaspillage alimentaire, compostage, réparation, etc.), conférences et spectacles, etc..

En 2020, l'association dédiée au portage du projet a été créée.

La Métropole a soutenu la seconde édition de l'évènement Festival Lyon Zéro Déchet, par délibération du Conseil n° 2020-4152 du 20 janvier 2020. Sur un coût total du projet estimé à 69 923€, la Métropole a validé l'attribution d'une subvention de 10 000 € au profit de l'association.

Du fait du contexte sanitaire, l'association a dû repenser son organisation. Le format du FLOD a donc évolué sous forme de conférences en ligne sur le zéro déchet. Au total, environ 215 participants ont été recensés. En plus de l'évènement principal se déroulant à la Maison de l'économie circulaire et, afin d'élargir le périmètre de sensibilisation aux habitants du territoire, il était initialement prévu l'organisation supplémentaire de 2 FLOD itinérants sur les Villes de Craponne et Rillieux la Pape. Malgré les adaptations continues de l'association, les FLOD de Craponne et de Rillieux la Pape ont été annulés.

Cependant, afin de poursuivre son objectif de mise en avant des acteurs du territoire auprès des citoyens, l'association a remplacé son organisation de balades urbaines par la création d'interviews d'acteurs du territoire, pour exemple l'association Rebooteille qui propose un système de collecte et de lavage de bouteilles auprès des producteurs de boisson. Cette interview a été publiée sur les réseaux sociaux avec plus d'un millier de vues et une centaine de partages.

Suite aux propositions d'adaptation de ces événements, le budget a été réévalué par l'association et la demande de subvention portée à hauteur de 7 750 €, validé par la Métropole, par arrêté du Président de la Métropole n° 2020-06-16-R-0430 du 16 juin 2020.

Sur l'année 2020, l'association a su faire preuve de réactivité pour permettre la tenue de prestations alternatives et ainsi promouvoir le changement de comportements dans une démarche de réduction des déchets.

Les objectifs de l'association restent les mêmes : d'une part, sensibiliser les citoyens à l'impact des déchets et à l'importance des bonnes pratiques permettant de réduire ces déchets et d'autre part, mettre en relation les citoyens et acteurs du territoire à travers des actions inclusives permettant de toucher un public varié (étudiants, familles, personnes seules, etc.) et de tout âge. Les différents formats d'interventions (sur le terrain, par le biais d'internet, sur une commune spécifique) permettent également d'ouvrir l'approche de ces questions aux personnes plus isolées territorialement et moins impliquées sur ces questions en offrant un panel de sources d'informations.

III - L'édition 2021 de l'évènement

Pour 2021, l'association a la volonté de poursuivre sa mission de sensibilisation et propose, pour la 3^{ème} édition, des événements adaptés au contexte sanitaire en présentiel et en ligne, avec un déroulé sur l'ensemble de l'année 2021.

Les actions proposées sont les suivantes :

Actions en ligne	
défis 0 déchet	diffusion en ligne <i>via</i> lettre d'information et réseaux sociaux - Tous les deux mois de décembre à avril minimum ouvert à tous
conférences	sur plateforme de visioconférence - 4 conférences en 2021 - périodicité trimestrielle - ouvert à tous - prix libre

Actions en ligne	
ateliers <i>Do it yourself (DIY)</i>	en ligne - 10 participants maximum - prix libre - 4 ateliers en 2021 - périodicité trimestrielle
interviews d'acteurs locaux	diffusion en ligne <i>via</i> lettre d'information et réseaux sociaux -4 interviews en 2021 - périodicité trimestrielle

Actions en présentiel	
balades urbaines	groupe de 15 personnes maximum - prix libre - 6 balades (une fois par mois entre avril et septembre)
actions dans les universités	action nouvelle proposée dans le cadre de cette édition - en partenariat avec les associations étudiantes - programmation à venir sur septembre ou octobre
reprogrammation du FL0D itinérant sur la Ville de Craponne	ouvert à tous - programmation à venir sur novembre 2021

Les actions proposées ont vocation à mobiliser les citoyens, au travers de la sensibilisation, mais aussi de les mettre en mouvement. Pour exemple, les défis 0 déchet correspondent à des challenges proposés aux participants sur la mise en place d'actions zéro déchet à domicile. Les actions prévues dans les universités correspondent à la volonté de l'association de toucher un nouveau public, celui des étudiants au travers d'ateliers de sensibilisation et d'un défi de ramassage des déchets.

Les actions réalisées dans le cadre du Festival seront évaluées par l'association sur le nombre de participants aux défis 0 déchet, aux conférences en ligne et aux diverses animations proposées.

Le périmètre des actions comprend l'ensemble du territoire métropolitain. Plus précisément, certaines actions de terrain sont prévues au sein des Universités Lyon 1 et Lyon 2 pour les événements de sensibilisation des étudiants ainsi que de la Commune de Craponne pour la tenue du "FL0D itinérant" en novembre durant la semaine européenne de la réduction des déchets. L'objectif de l'organisation du "FL0D itinérant" à une échelle communale étant d'élargir le périmètre de sensibilisation aux habitants du territoire, hors Lyon centre.

Les actions ont notamment pour but de sensibiliser massivement le public et d'encourager un nouveau mode de vie où les citoyens deviennent acteurs de la réduction des déchets au quotidien.

IV - Plan de financement prévisionnel

Le coût total du projet est estimé à 44 124 €

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère une participation financière de la Métropole se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants (en €)	Source de financement	Montant (en €)
achats	8 655	vente de produits	2 480
services extérieurs	5 917	subvention Métropole	5 200
moyens humains	21 722	subvention autres acteurs	18 040
contributions volontaires en nature	7 830	autres produits de gestion courante	750
		produits exceptionnels	801
		contributions volontaires en nature	7 830
		opérations particulières avec l'état	9 023
Total TTC	44 124	Total TTC	44 124

L'association propose, depuis 3 ans, un programme exhaustif pour porter la thématique du zéro déchet auprès du grand public, débutants ou initiés. Les différents formats (ateliers, ramassages, etc.) permettent de toucher des profils et sensibilités variés. L'association fait évoluer à chaque édition son format et ses propositions. Le maintien du format complémentaire du FL0D itinérant de Craonne pour l'année 2021 est preuve de la volonté de l'association de démultiplier ses actions de réduction de déchets, hors Lyon centre, à une échelle communale.

L'évènement s'inscrit dans la stratégie métropolitaine d'économie circulaire et notamment dans le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024, adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, qui prévoit de communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 200 € au profit de l'association, pour l'organisation du FL0D. Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec la structure bénéficiaire ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 5 200 € au profit de l'association Festival Lyon zéro Déchet dans le cadre de son édition 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de ladite convention.

3° - La dépense au titre de cette subvention de fonctionnement, à hauteur de 5 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe prévention, gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481 - prévention des déchets.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.